

AVIS DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

SUR LE PROJET DE PROGRAMME DE

DOCTORAT EN CRIMINOLOGIE (Ph. D.)

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES

20 mai 2021

Commission
des études



UNIVERSITÉ
LAVAL

MANDAT DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

La Commission des études a reçu du vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes le mandat d'examiner le projet de programmes de doctorat en criminologie le 21 avril 2021. L'analyse du rapport du comité d'élaboration des programmes et du rapport de conformité du BQP a permis de formuler des commentaires et des suggestions de modifications au projet. Une nouvelle version du projet a été acheminée par la suite à la Commission des études qui a adopté l'Avis sur le projet de programme doctorat en criminologie lors de sa séance régulière du 20 mai 2021.

MISE EN CONTEXTE

La criminologie s'est développée à l'Université Laval au cours des dix dernières années, par l'offre d'un certificat en 2011, d'un baccalauréat en 2012 (qui donne accès à l'Ordre professionnel des criminologues du Québec) et, très récemment, d'une maîtrise recherche, en 2020. Le développement d'un programme de doctorat s'inscrit dans le désir de pleinement développer la discipline à l'Université Laval. Les phénomènes criminologiques, le contrôle et la régulation de ces phénomènes et l'intervention auprès des personnes contrevenantes et leur réinsertion sociale sont en constante évolution. L'intervention criminologique doit pouvoir s'appuyer sur des données probantes qui émanent des avancées de la recherche réalisées par des personnes hautement qualifiées, formées au doctorat.

Lors de l'élaboration de la maîtrise recherche, autorisée en 2012, il avait été entendu qu'un programme de doctorat serait ultérieurement développé. Il avait été décidé de procéder par étape afin de permettre une consolidation des forces vives consacrées à l'enseignement et à la recherche en criminologie. Le vice-recteur aux études et aux affaires étudiantes a autorisé l'élaboration du projet de programme en 2015. Le comité d'élaboration du programme était constitué de la directrice de l'École de travail social et de criminologie, de deux professeurs de l'École et de la vice-doyenne aux études de la FSS. Il a été accompagné dans ses travaux par une agente de recherche et de planification.

LE PROJET DE PROGRAMME PROPOSÉ¹

1. Champs d'études et discipline

La criminologie est l'étude du comportement déviant, antisocial et criminel et des réactions sociales à ces comportements. La recherche scientifique en criminologie s'intéresse aux fondements de la déviance et du crime, aux concepts permettant de les expliquer et de les comprendre, aux phénomènes qui concourent aux actes criminels, à leurs acteurs et aux contextes dans lesquels les actes indésirables se manifestent. Elle s'intéresse aussi aux réactions sociales qui en découlent, y compris les institutions officielles de contrôle de la criminalité, la construction médiatique de la criminalité, les mécanismes formels et informels de prévention, de médiation et de rétribution, les structures sociales et physiques qui encadrent le comportement humain et les politiques de gestion des populations fondées sur les concepts de crime et de sécurité.

La criminologie est aussi un champ d'études appliquées. Les professionnels qui pratiquent la criminologie utilisent les savoirs et les théories criminologiques pour intervenir auprès de groupes et d'individus responsables, témoins ou victimes d'actes criminels ; d'autres se penchent sur l'incidence, la distribution et les conséquences de la criminalité pour y proposer des solutions ou sur la pertinence ou l'efficacité d'interventions diverses, dont les politiques pénales, les programmes de prévention, tactiques policières, etc. Les professionnels de la criminologie deviennent eux-mêmes de potentiels objets de recherche criminologique.

La recherche en criminologie couvre un vaste éventail de sujets. Elle se penche sur la réponse sociojudiciaire au crime et les tendances générales de la criminalité. Elle s'intéresse aussi à nombre d'objets scientifiques liés de près ou de loin à la notion de crime ou du non-respect des règles d'une société. Ces sujets peuvent être abordés du point de vue des déviants, des activités déviantes, de leurs victimes, ou encore des personnes et organismes qui tentent de réguler ou d'améliorer une activité déviantes ou la déviance en général. Enfin, les chercheurs s'intéressent aux aspects culturels de la déviance et du crime, comme l'évolution du discours populaire, ou aux opinions des citoyens sur les diverses agences de la justice pénale.

La sociologie, la psychologie et la psychiatrie ont contribué au développement des savoirs criminologiques. De nos jours, la criminologie s'est établie comme discipline à part entière². Au

¹ Cette section est essentiellement constituée d'extraits du rapport d'élaboration du programme de doctorat en criminologie, mais certaines parties ont été résumées par la Commission. Le masculin a été utilisé à titre épique dans le rapport d'élaboration.

² Garland, D. (2011). Criminology's place in the academic field. Bosworth, M., & Hoyle, C (eds.), *What is criminology*. Oxford, UK: Oxford University Press.

Québec, la communauté scientifique distingue deux principaux courants dominants en criminologie. Le premier courant s'intéresse à l'étiologie, l'explication et la mesure de phénomènes criminologiques. Ceci comprend la description, l'exploration et l'explication des formes particulières de déviance et de criminalité (p. ex. : cybercriminalité, criminalité économique, terrorisme, violences criminelles, délinquance sexuelle). Il tient compte de la diversité des contextes dans lesquels la déviance et le comportement criminel se manifestent. Cela comprend également l'identification, l'analyse et la mesure des facteurs en cause (p. ex. : facteurs biologiques, individuels, familiaux, relationnels, sociaux) et des mécanismes responsables de l'apparition, du développement et de la conclusion de ces phénomènes déviants et criminels à des fins préventives.

Le second courant de recherche concerne plutôt la construction, le contrôle et les coûts sociaux liés à la déviance et au comportement criminel. L'objet de recherche se situe sur le plan de la réaction et de la réponse aux phénomènes criminologiques. Cela comprend l'analyse des mécanismes sociaux formels et informels, ainsi que des acteurs sociaux responsables du contrôle des déviations/crimes (p. ex. : judiciarisation, punition, prévention, surreprésentation carcérale des Autochtones, dispensation de services). Il comprend aussi l'examen des programmes d'intervention, des mesures pénales et des politiques régulatrices de gestion des populations vulnérabilisées par les déviations/crimes, la gestion de la sécurité ainsi que les programmes visant la réinsertion sociale. Ce courant de recherche fait référence aux mécanismes et aux réponses sociales qui concernent plus spécifiquement les victimes d'actes criminels et leurs proches, de même que l'analyse des modes alternatifs des conflits (p. ex. : justice réparatrice, mesures extrajudiciaires).

2. Opportunités socioéconomique, systémique et institutionnelle du programme

2.1 OPPORTUNITÉ SOCIOÉCONOMIQUE

La criminologie théorique et de recherche, qui possède déjà une longue histoire, reste toutefois sous-développée au Québec. Elle s'y est implantée durant les années 1960, essentiellement sur des bases sociologiques et psychologiques. Pour l'essentiel, il s'agissait de former des intervenants et le nombre de chercheurs a toujours été restreint, car seule l'École de criminologie de l'Université de Montréal offre un programme de doctorat.

En développant des connaissances théoriques de haut niveau, en sachant identifier, interpréter, comprendre et évaluer les nouveaux phénomènes, tendances, stratégies, et autres aspects liés au crime et à la réponse au crime, la formation de chercheurs en criminologie contribuera au développement social, politique et institutionnel de notre société. Nos inquiétudes envers la

criminalité sont continuellement renouvelées par de nouveaux phénomènes hautement médiatisés et rapidement politisés comme la radicalisation des jeunes vers la violence, la cybercriminalité, le *policing* des communautés autochtones, et chaque nouveau cas de pédophilie. Ces inquiétudes restent confuses, peu informées et sujettes à récupération par des groupes à des fins politiques. En l'absence d'une analyse savante, l'intervention gouvernementale ne disposera jamais des bases solides dont elle ne devrait pas faire l'économie. Le Québec et le Canada, plus que jamais, ont besoin d'une approche rigoureuse, analytique, scientifique de ces objets d'anxiété collective et individuelle.

Compte tenu de l'intérêt que suscite la criminologie, à la fois chez les étudiants de l'Université Laval, les étudiants québécois et canadiens, les étudiants de la francophonie et sur le marché du travail, les besoins pour une formation de doctorat, assortie d'une solide expérience en recherche, paraissent particulièrement grands, et motivent la création de ce programme.

Les personnes titulaires d'un doctorat en criminologie possèdent des habiletés et des connaissances pour la recherche, l'enseignement et l'encadrement d'étudiants aux cycles supérieurs. Sur le plan professionnel, différentes options s'ouvriront spécifiquement à la personne titulaire d'un doctorat en criminologie. Voici une liste non exhaustive d'emplois possibles offerts aux détenteurs d'un doctorat en criminologie :

- Professeur dans une université québécoise et canadienne ;
- Professeur dans une université étrangère ;
- Chercheur dans un centre de recherche ou un institut de recherche ;
- Chercheur à la fonction publique ;
- Chercheur pour des organismes internationaux ;
- Chercheur indépendant ;
- Analyste sénior dans les secteurs public et parapublic.

Les établissements d'enseignement supérieur constituent un important bassin d'emploi pour les titulaires d'un doctorat en criminologie. Ces derniers peuvent également occuper des postes de professeurs dans des disciplines connexes, comme l'administration publique, la psychoéducation, la sociologie, le travail social, les études sociolégales, ainsi que les études en sécurité et police. Différents ministères (provinciaux/fédéraux), agences gouvernementales et centres de recherche du domaine de la justice et de la sécurité publique embauchent des personnes titulaires d'un doctorat en criminologie.

Parmi les employeurs potentiels à la recherche de titulaires d'un doctorat en criminologie se trouvent plusieurs universités québécoises et canadiennes. À l'international, des universités aux États-Unis, en Australie et Nouvelle-Zélande ainsi qu'en Europe et au Royaume-Uni, offrent des

programmes de criminologie et de justice pénale et sont susceptibles de recruter des professeurs-chercheurs. Des centres de recherche universitaires ou non universitaires, à Québec, à Montréal et à l'international pourront accueillir des titulaires d'un doctorat à titre de chercheurs. Finalement, les titulaires d'un doctorat en criminologie pourront s'intégrer dans de nombreux ministères et organisations.

2.2 OPPORTUNITÉ SYSTÉMIQUE

Depuis les années 1960-70, la criminologie s'est particulièrement développée au Canada. L'École de criminologie de l'Université de Montréal a été fondée en 1960, le Centre de criminologie et d'études sociolégales de l'Université de Toronto en 1963 et l'École de criminologie de l'Université Simon Fraser en 1975.

Au Canada, il existe actuellement cinq programmes de doctorat en criminologie, dont un seul est offert au Québec, à l'Université de Montréal. Ailleurs, au Canada, la formation francophone se limite à l'Université d'Ottawa, qui offre des programmes en criminologie en français aux trois cycles. Des programmes anglophones canadiens de troisième cycle présentent des liens étroits avec la criminologie. En Ontario, l'Université York offre un programme de Ph. D. en études sociolégales, alors que l'Université Carleton offre un programme de Ph. D. en psychologie légale. En Colombie-Britannique, l'Université de Colombie-Britannique offre également un programme de Ph. D. en psychologie légale.

L'offre de formation en criminologie est abondante aux États-Unis, avec plus de 200 départements et écoles de criminologie. Dans les 15 dernières années, l'offre de programmes a explosé et selon le recensement effectué, il existe maintenant plus de 40 programmes américains de Ph. D. en lien direct avec la criminologie. Ces programmes répondent à des besoins différents en matière de savoirs, de recherche et d'enseignement. Certains programmes sont axés sur la recherche fondamentale, alors que d'autres davantage sur les politiques sociales et pénales. Les principaux programmes de doctorat américains en lien avec la criminologie peuvent être regroupés en trois grandes catégories, soit : (a) le Ph. D. *in Criminology* ou le Ph. D. en criminologie ; (b) le Ph. D. *in Criminal Justice* ou le Ph. D. en justice criminelle ; (c) le Ph. D. *in Criminology and Criminal Justice* ou le Ph. D. en criminologie et justice criminelle. Les programmes de doctorat en criminologie sont ceux axés sur la recherche fondamentale et théorique concernant les phénomènes criminologiques et la réponse à ces phénomènes.

Il existe au moins 27 programmes de criminologie en Europe et au Royaume-Uni. Ces programmes sont souvent rattachés à une Faculté de droit, contrairement aux programmes canadiens et américains. C'est au Royaume-Uni que l'on retrouve le plus grand nombre de programmes de doctorat en criminologie. L'offre de programmes francophones de Ph. D. en criminologie est

limitée à l'Université de Lausanne en Suisse, de même qu'à l'Université Libre de Bruxelles, l'Université de Liège et l'Université Louvain en Belgique. Il n'y a aucun programme de doctorat en criminologie en France.

La pertinence du projet de doctorat en criminologie de l'Université Laval repose sur une série de constats concernant l'état de la criminologie au Québec, au Canada et en Europe. Le premier constat est l'absence relative de programmes de formation francophone de doctorat en criminologie au Québec et au Canada, mais également en Europe. Le programme proposé sera le seul programme québécois de doctorat en criminologie offert à l'extérieur de la région montréalaise. Par ailleurs, l'expertise du corps professoral de l'École de criminologie à l'Université de Montréal est axée sur : (a) la recherche clinique, ou psychocriminologie, auprès d'une clientèle de personnes contrevenantes ; (b) la recherche en sécurité et police axée sur le travail policier et la prévention de la criminalité. L'expertise du corps professoral de l'Université Laval vise des domaines et des champs de recherche nouveaux et peu explorés ailleurs au Canada. Les étudiants pourront ainsi développer une expertise particulière sur le système pénal et correctionnel (incluant les politiques et mesures pénales), les modèles de justice et les pratiques alternatives, la question autochtone en milieu correctionnel, ainsi que la réinsertion sociale.

Le programme de doctorat proposé se démarque aussi par sa diversité en ce qui concerne les orientations théoriques, conceptuelles et méthodologiques et par le souci de reconnaître la diversité qui caractérise les phénomènes criminologiques, de même que les dimensions sociohistoriques, sociopolitiques et socioculturelles qui s'y rattachent. L'expertise du corps professoral proposé permettra de couvrir deux grands courants dominants en recherche en criminologie, c'est-à-dire a) l'étiologie, l'explication et la mesure de la conduite déviante/criminelle et b) la construction, le contrôle et les coûts sociaux de phénomènes criminologiques. Plutôt que d'aborder ces grands courants en silo, le programme permettra aux étudiants d'aborder leurs questions de recherche dans une perspective plus large, innovante, intégrative, voire complémentaire.

Le programme sera rattaché à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et plus particulièrement à l'École de travail social et de criminologie. Plusieurs disciplines issues des sciences sociales ont grandement contribué au développement de la criminologie au Québec et au Canada. Les étudiants du programme pourront ainsi profiter de l'expertise interdisciplinaire au sein de la Faculté, notamment l'anthropologie, la sociologie, le travail social, les sciences politiques, l'économie et la psychologie, afin de compléter leur formation en recherche.

Des expertises de pointe se sont développées particulièrement sur le plan théorique, méthodologique ayant des ramifications et des implications directes dans des secteurs de recherche spécifique en criminologie, notamment, les connaissances et savoirs concernant la

réinsertion sociale de contrevenants, les trajectoires et carrières criminelles, les modèles de justice et les pratiques alternatives, de même que la criminalité et les nouvelles technologies. Ces expertises sur les plans théorique et méthodologique permettent d'aborder des enjeux sociaux, légaux, politiques et économiques avec un regard criminologique et des outils méthodologiques de pointe.

2.3 OPPORTUNITÉ INSTITUTIONNELLE

Le doctorat en criminologie répond à plusieurs objectifs du [Plan stratégique 2017-2022 de l'Université Laval](#), notamment :

- Accroître l'offre de formation pour répondre à des besoins sociaux et à des besoins en recherche ;
- S'engager pour le mieux-être de la société, en offrant une meilleure compréhension et explication des phénomènes criminologiques ;
- Travailler en réseau : l'expertise du corps professoral qui couvrira les deux grands courants dominants en recherche en criminologie au sein de la Faculté des sciences sociales permettra la consolidation d'une discipline, tout en favorisant les collaborations ;
- Attirer les meilleurs talents en proposant un programme de doctorat qui offre une perspective théorique et méthodologique qui n'a pas été développée dans le monde francophone.

Le doctorat en criminologie s'inscrit également dans le [Plan stratégique 2017-2022 de la Faculté des sciences sociales](#).

Le programme de doctorat proposé se situe dans la continuité des programmes de premier cycle (le certificat et le baccalauréat) et de deuxième cycle en criminologie. Pour faire suite à une demande grandissante pour des études aux cycles supérieurs en criminologie, à l'hiver 2021, 33 étudiants étaient inscrits à la maîtrise en criminologie et 5 au doctorat sur mesure en criminologie. Au cours des dernières années, 10 étudiants ont obtenu leur diplôme de maîtrise sur mesure en criminologie.

On compte actuellement onze professeurs en criminologie au sein de l'École de travail social et de criminologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Ces professeurs sont des chercheurs établis dont les travaux sont subventionnés par plusieurs organismes, comme le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH), ainsi que le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC) dans le cadre de concours divers (fonds de démarrage, de fonctionnement, actions concertées, etc.) pour des projets menés individuellement ou en équipe avec des collègues de l'Université Laval et d'autres universités. Pour la période 2010-2020, ceux-

ci ont obtenu, comme chercheur principal, près de six millions de dollars auprès d'organismes subventionnaires et plus de 25 millions de dollars à titre de chercheur principal ou cochercheur. Durant la même période, ces professeurs ont publié plus de 300 livres, chapitres ou articles scientifiques (acceptés pour publication ou publiés) en lien avec des thématiques criminologiques et participé à plus de 400 présentations et communications scientifiques dans des colloques et conférences. C'est donc un univers scientifique varié qui attend les étudiants et futurs chercheurs qui seront admis au programme proposé.

L'École de travail social et de criminologie entretient des liens étroits avec plusieurs centres de recherche de la Faculté des sciences sociales ayant développé une expertise reconnue dans des problématiques propres à la criminologie : le regroupement stratégique RAIV (Recherches Appliquées et Interdisciplinaires sur les Violences intimes, familiales et structurelles), le JEFAR (Centre de recherche sur l'adaptation des jeunes et des familles à risque) et le CRUJeF (Centre de recherche universitaire sur les jeunes et les familles) du CIUSS de la Capitale-Nationale. Cinq professeurs de criminologie de l'École de travail social et de criminologie sont membres du Centre international de criminologie comparée (CICC) et font partie du pôle CICC à l'Université Laval (CICC-UL). Ce centre de recherche comprend plus de 50 chercheurs, principalement au Québec, mais également des chercheurs canadiens et étrangers. Le CICC est un pôle international en matière de recherche criminologique et favorise les collaborations et les partenariats pouvant profiter aux étudiants de troisième cycle.

En plus des différents centres de recherche qui contribueront au développement du savoir en criminologie, la Faculté des sciences sociales a obtenu entre 2014 et 2019 une Chaire de recherche du Canada (CRC) en surveillance et construction sociale du risque. Elle a favorisé les collaborations nationales et internationales en matière de recherche. Elle a eu un effet structurant important par les collaborations interuniversitaires que son titulaire a nouées. Le Département de science politique a obtenu une Chaire de recherche du Canada sur les conflits identitaires et le terrorisme. S'intéressant notamment aux mutations de l'action violente vers le terrorisme, les travaux de cette chaire s'arrimaient aux préoccupations élargies de la criminologie pour le nouveau contexte de surveillance et de sécurité nationale et internationale. Les CRC en surveillance et construction sociale du risque et sur les conflits identitaires et le terrorisme ont joint à plusieurs reprises leur expertise dans le cadre d'événements scientifiques et d'activités de formation. Elles ont ainsi travaillé main dans la main à l'organisation de l'École d'été sur les terrorismes durant plusieurs années. Enfin, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, la Faculté des sciences sociales a obtenu, en 2018, la Chaire de recherche en réinsertion sociale de personnes contrevenantes. La réinsertion sociale est un axe de recherche important en criminologie et profitera à bon nombre de jeunes chercheurs désirant effectuer des travaux de recherche sur le sujet, et ce, en collaboration avec le gouvernement du Québec. Une opportunité unique pour les étudiants québécois de troisième cycle en criminologie.

Un des motifs les plus pertinents et structurants dans la création de ce nouveau programme est d'encourager le développement de la recherche en criminologie à l'Université Laval pour que notre institution se hisse parmi les universités canadiennes et internationales reconnues pour leurs capacités de formation et de recherche dans ce domaine. La Faculté des sciences sociales possède déjà une expertise considérable en criminologie qui peut contribuer à l'atteinte de cet objectif institutionnel. Cette expertise est intégrée dans une infrastructure de recherche solidement établie (centres et chaires de recherche) qui permettra de répondre rapidement aux besoins de formation et d'encadrement requis.

3. Le projet de programme

3.1 GRADE

Philosophiae Doctor (Ph. D.)

3.2 ORIENTATION ET OBJECTIFS

En vertu de l'article 117.1 du Règlement des études de l'Université Laval, le programme de doctorat a pour objectif de permettre à l'étudiant de mener de façon autonome et experte un projet de recherche qui apporte une contribution originale à la connaissance, à l'interprétation ou au développement scientifique. Plus spécifiquement, le programme de Ph. D. en criminologie aura comme objectifs de rendre l'étudiant apte à :

- a) « Exploiter efficacement l'information et les ressources documentaires pertinentes à la criminologie ;
- b) Approfondir un sujet de recherche criminologique afin d'aller au-delà des connaissances et des pratiques actuelles en criminologie ;
- c) Approfondir, adapter ou concevoir des méthodes de recherche ou d'analyse criminologique ;
- d) Assurer de façon autonome la gestion de son projet de recherche ;
- e) Assurer le respect des normes, des règles d'éthique et d'intégrité en sciences sociales et en criminologie, et favoriser l'exercice de pratiques reconnues en criminologie et en diffusion des connaissances ;
- f) Éprouver la valeur de ses résultats au regard des connaissances nouvelles dans son domaine de recherche ;
- g) Interpréter, de façon critique, les données propres à un domaine ou secteur de recherche en criminologie ;

- h) Superviser des activités de recherche ;
- i) Présenter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe, selon les normes d'un domaine ou secteur de recherche en criminologie. »³

Les différents objectifs et modalités du programme de Ph. D. en criminologie permettront aux étudiants de développer les compétences suivantes⁴ pour :

- **Exploiter efficacement l'information et les ressources documentaires pertinentes en criminologie dans son domaine de recherche** en utilisant des systèmes d'acquisition et de collecte d'informations afin de réaliser une recherche documentaire exhaustive (p. ex. : NCJRS, Criminal Justice Abstract) ;
- **Approfondir un sujet de recherche afin d'aller au-delà des connaissances et des pratiques actuelles** en remettant en question les idées et les opinions dominantes dans leur domaine de recherche ; en exploitant un corpus de recherche pour générer de nouvelles idées, théories ou perspectives ; en formulant une proposition de recherche structurée témoignant d'une excellente maîtrise de la langue associée à son domaine ;
- **Approfondir, adapter ou concevoir des méthodes de recherche** en perfectionnant ses connaissances et habiletés sur le plan de la méthodologie de recherche, en s'accaparant les méthodes de recherche pertinentes aux thèmes et questions de recherche tout en étant capable de justifier le choix de leurs méthodes et stratégie de recherche en criminologie ;
- **Assurer, de façon autonome, la gestion de leur projet de recherche** en développant un plan de collaboration avec le directeur de recherche, ainsi que l'autonomie, l'initiative et le jugement nécessaire à la planification des activités de recherche ; en développant des aptitudes requises pour identifier les étapes de la recherche, les délais possibles et les priorités, et atteindre les objectifs de recherche fixés ;
- **Assurer le respect des normes, des règles d'éthique et d'intégrité à la recherche en criminologie**, notamment en participant à la responsabilité sociale de l'université, en appliquant le cadre de référence des organismes subventionnaires québécois et canadiens sur la conduite responsable en recherche et en développant la capacité à détecter, reconnaître et gérer avec probité des obligations éthiques et juridiques ;
- **Éprouver la valeur de ses résultats de recherche au sein de la communauté et de la littérature scientifique en criminologie**, notamment en collaborant à résoudre des problèmes et enjeux sociaux liés à des phénomènes criminologiques, en développant une

3. Règlement des études, Édition du 1^{er} septembre 2020, Université Laval, p. 21-22.

4. Ces compétences sont listées à l'adresse suivante: <https://www.fesp.ulaval.ca/etudes/doctorat>. Elles rejoignent les objectifs des programmes de doctorat menant au grade de *Philosophae Doctor*, tels que spécifiés à l'article 117.1 du Règlement des études de l'Université Laval.

pensée critique indépendante et innovante ; en développant des aptitudes pour évaluer l'impact et les retombées théoriques, méthodologiques, empiriques et sociales de ses activités de recherche ; en s'exerçant à prendre position et à s'impliquer dans les débats, à défendre ses idées, à recevoir les critiques de ses pairs et autres chercheurs ;

- **S'engager dans un processus de partage et de transfert de connaissances et d'expertises** dans différents contextes en développant des habiletés de présentation scientifique que ce soit oralement (p. ex. : cours, séminaire, colloques, conférence, congrès) ou par écrit (p. ex. : sommaire de recherche dans un bulletin scientifique, revue scientifique, chapitre de livre) ; en développant la capacité et les habiletés de présentation orale et par écrit qui permettent à l'étudiant non seulement d'adapter son discours en fonction de l'auditoire (p. ex. : intervenants, chercheurs, analystes, étudiants), mais également en tenant compte de la nature parfois très sensible et émotionnellement chargée des thématiques criminologiques.

Durant sa formation, l'étudiant développera aussi des compétences complémentaires nécessaires à la recherche en criminologie. La [Faculté des études supérieures et postdoctorales](#) distingue bien ces compétences essentielles et complémentaires que les étudiants auront l'opportunité de développer dans le cadre du programme de Ph. D. en criminologie. Ces compétences sont notamment détaillées dans le [Guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat](#)⁵.

Le développement de ces compétences complémentaires, qui sont nécessaires à la réussite académique et professionnelle, sera facilité par les activités du programme, mais également par celles de l'École de travail social et de criminologie, des centres de recherche et chaires de recherche affiliés, de la Faculté des sciences sociales, ainsi que de l'Université Laval.

Ces activités de recherche et de formation complémentaire permettront aux étudiants du programme de :

Mieux reconnaître la valeur ainsi que les limites de leurs compétences en sollicitant l'avis d'experts reconnus dans le domaine de recherche, en comparant différents points de vue sur les aspects de la recherche en criminologie et en développant un sens critique quant à leurs performances et leur expérience professionnelle ; en s'exprimant sur un sujet tout en reconnaissant les limites et frontières de leurs connaissances et de leur expertise ;

⁵. Un guide de référence sur les compétences à développer à la maîtrise et au doctorat, Rapport et recommandations du Conseil de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, adopté par le Conseil le 14 mai et révisé à la Commission des études les 21 mai et 4 juin 2015.

S’engager dans une démarche d’apprentissage et d’amélioration continue pour développer leur expertise et leur employabilité en comprenant et reconnaissant les éléments transférables de leur formation vers un emploi en recherche en criminologie ou dans le secteur universitaire ; en développant une connaissance du marché de l’emploi, des possibilités de carrière au sein et en dehors du milieu universitaire (ex. : ministère, centre de recherche, institut de recherche) ; en mettant à jour et en valeur leurs réalisations et expériences ;

Développer des habiletés afin de consolider leur réseau professionnel en recherche criminologique, notamment en contribuant activement aux activités d’un groupe de recherche (ex. : chaire de recherche, centre de recherche, laboratoire) et en développant des collaborations ; en évoluant, en s’impliquant et en démontrant un certain leadership au sein de la communauté scientifique de l’École de travail social et de criminologie, de la Faculté des sciences sociales et de l’Université Laval ; en participant à des activités scientifiques sur la scène régionale, provinciale, nationale et internationale ; en participant activement à des projets de recherche avec des chercheurs du domaine ;

Développer des attitudes, habiletés et compétences qui permettront d’exercer leur profession de chercheur dans une diversité de milieux professionnels liés à la criminologie, que ce soit en enseignant ou en supervisant les travaux de recherche d’étudiants de tous les cycles ; en participant à des activités de gestion des ressources humaines et financières de projets de recherche ; en participant aux activités scientifiques d’autres disciplines que la criminologie (notamment, le travail social) afin de s’ouvrir à l’interdisciplinarité qui est une facette importante de la criminologie ; en alimentant les discussions et les réflexions concernant les pratiques en matière d’intervention et de prévention de la criminalité auprès d’organismes communautaires, d’organisations (p. ex. : services correctionnels, corps policiers) et de ministères (p. ex. : Sécurité publique ; Justice ; Santé).

3.3 LES CONDITIONS ET LE PROCESSUS D’ADMISSION

L’admission au programme de doctorat est possible uniquement à la session d’automne. C’est à cette session que le séminaire d’épistémologie débute et que l’étudiant doit organiser son encadrement par un membre du corps professoral (ou une codirection). De manière tout à fait exceptionnelle, la direction de programme pourrait décider d’admettre à l’hiver un étudiant qui achèverait sa maîtrise à l’automne. La direction de programme sera alors amenée à proposer un cheminement individualisé à l’étudiant, incluant ou non une scolarité préparatoire, en fonction de son parcours antérieur.

Pour être admissible au programme de doctorat en criminologie, le candidat doit être titulaire d’une maîtrise recherche en criminologie ou d’une maîtrise dans un domaine connexe,

notamment en droit, psychologie, psychoéducation, sociologie, science politique ou travail social (liste non exhaustive). L'étudiant détenant une maîtrise dans une discipline non connexe (ex. : géographie) est également admissible. La moyenne minimale requise au deuxième cycle est de 3,3 sur 4,33, ou l'équivalent.

En plus des documents exigés par le Bureau du registraire, les documents à présenter dans la demande d'admission sont les suivants :

- Un curriculum vitæ ;
- Une lettre de motivation décrivant l'intérêt du candidat pour le programme et ses intérêts de recherche ;
- Un avant-projet de thèse qui consiste à exposer, en 3000 mots (environ 5 pages) au maximum, l'état général des écrits scientifiques sur un sujet, une problématique en découlant, une méthodologie pertinente ainsi qu'une ébauche de calendrier ;
- Deux lettres de recommandation.

Chaque demande d'admission est étudiée par la direction du programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat et de son avant-projet de thèse, de son dossier scolaire, de son aptitude à la recherche et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources de l'unité. Le seul fait de satisfaire aux exigences d'admission au programme n'entraîne pas automatiquement l'admission du candidat.

La direction du programme examine, après analyse du dossier du candidat, la nécessité d'imposer au candidat une scolarité préparatoire. À partir de cette évaluation, la direction de programme pourra établir le nombre de crédits requis, ainsi que les cours requis dans le cadre de cette scolarité préparatoire parmi les cours suivants : CRI-2000 Théories psychocriminologiques et CRI-3000 Théories sociocriminologiques.

Les exigences linguistiques en français et en anglais sont décrites à l'annexe 1.

L'étudiant peut effectuer un passage accéléré au doctorat, c'est-à-dire être accepté au programme sans avoir terminé l'ensemble des exigences de la maîtrise recherche en criminologie selon les règles établies par la FESP. Conformément à l'article 407 du Règlement des études, dans le cas du passage accéléré de la maîtrise au doctorat, le grade de [Maître ès arts (MA)] est décerné au candidat ayant acquis 45 crédits d'activités de formation comprenant la scolarité de maîtrise, la scolarité de doctorat et les examens de doctorat.

L'étudiant est encouragé à chercher un professeur qui acceptera de diriger ses travaux de recherche dès le moment où il débute son processus d'admission. Le directeur de recherche doit

être formellement identifié avant la fin de la première session d'études dans le programme. Différentes mesures ont été prévues pour appuyer l'étudiant dans l'identification d'un directeur de recherche.

Conformément à la Politique d'encadrement des étudiants à la maîtrise avec mémoire et au doctorat⁶ publiée par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, les principes directeurs de l'encadrement sont 1) qu'il « s'inscrit dans un contexte où l'étudiant est le premier agent de sa formation » et 2) qu'il « implique une relation asymétrique étudiant-directeur de recherche » dont les modalités de collaboration doivent être le fruit d'une entente réciproque et clairement établie.

La responsabilité de la formation à la recherche est assumée par le directeur de recherche et le comité de thèse (comité d'encadrement), en collaboration avec le directeur de programme. Comme indiqué dans le Règlement des études de l'Université Laval (article 244.1), « l'encadrement d'un étudiant inscrit à la maîtrise recherche ou au doctorat doit prévoir l'utilisation du plan de collaboration comme instrument privilégié pour assurer sa progression selon les délais prévus dans le cadre d'une formation à l'analyse, à l'intervention ou à la recherche. Ce plan est établi de façon concertée par l'étudiant et son directeur de recherche, lors d'une rencontre obligatoire tenue le plus tôt possible, ou au plus tard avant la fin de la première année d'études ».

3.4 STRUCTURE DU PROGRAMME

Conformément à l'article 119 du Règlement des études de l'Université Laval, le programme de doctorat en criminologie comporte 90 crédits, répartis sur huit sessions.

Deux séminaires sont obligatoires pour tous les étudiants de doctorat, soit le Séminaire d'épistémologie en criminologie (CRI-8000) et le Séminaire de projet de thèse (CRI-8001). L'étudiant doit également compléter deux examens de synthèse, le premier sur un aspect théorique en criminologie et le second qui consiste à formuler et présenter par écrit son projet de thèse et à le défendre oralement. L'étudiant doit aussi choisir deux cours parmi l'offre des cours de deuxième et de troisième cycles en criminologie. Enfin, le programme consacre 72 crédits de recherche répartis en huit activités de recherche.

⁶.

https://www2.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/Politique_d_encadrement_des_etudiants_maitrise_memoire_et_doctorat_CU-2015-75.pdf

La méthode pédagogique privilégiée au doctorat en criminologie qui sera offert à l'Université Laval est celle du séminaire, qui est défini comme une « formule qui se caractérise par la participation active de tous, étudiants et enseignants, à des discussions autour de questions et de travaux soumis à la réflexion commune » (article 159d du Règlement des études). Le Séminaire d'épistémologie en criminologie (CRI-8000) et le Séminaire de projet de thèse (CRI-8001) seront donc basés sur des formules interactives favorisant et valorisant les échanges et le développement d'habiletés en recherche. Les étudiants devront, par exemple, participer à des discussions et des échanges autour de textes et d'auteurs clés. Des présentations et des conférences de diplômés et de professeurs seront également organisées. L'enseignement magistral sera aussi utilisé dans certaines circonstances.

La structure du programme est décrite à l'annexe 1.

Le programme est prévu pour être complété en huit sessions à temps complet, soit trois ans. Cela dit, la très grande majorité des étudiants au troisième cycle complète leur programme en quatre à cinq années. Des cheminements types à temps complet, à temps partiel et avec scolarité préparatoire sont présentés.

3.5 MESURES DE SOUTIEN

Les étudiants inscrits au programme de Ph. D. en criminologie pourront bénéficier de différentes options afin de financer leurs études. Ils pourront notamment soumettre leur candidature pour :

- La bourse d'admission au doctorat offerte aux nouveaux étudiants qui entament pour la première fois un doctorat à l'Université Laval (2 000 \$) ;
- Les programmes de bourse d'organismes subventionnaires qui acceptent les projets de recherche en criminologie (ex. : CRSH, FRQSC) ;
- Des bourses offertes par la FSS, les centres de recherche ou l'École de travail social ;
- Des bourses institutionnelles (p. ex. citoyens du monde, bourses de réussite de la FESP).

Ils pourront aussi se voir offrir des postes d'auxiliaires d'enseignement, auxiliaires de recherche ou chargés de cours ou d'enseignement, dans le respect des conventions collectives et des règles des organismes subventionnaires.

Hormis les mesures de soutien à la réussite offertes à l'échelle institutionnelle par le Bureau de la vie étudiante (BVE) et le Centre d'aide aux étudiants (CAE), les étudiants pourront également bénéficier des formations gratuites offertes aux doctorants par la Faculté des études supérieures et postdoctorales, leur permettant ainsi de développer leurs compétences et leur employabilité. D'autres mesures ont été mises en place à l'échelle facultaire, dont l'École d'été Mémoire, thèse,

article : les principes et la pratique de la rédaction scientifique (3 crédits), offerte par la Faculté des sciences sociales, qui s'adresse aux étudiants qui entament la rédaction de leur mémoire, de leur thèse ou de leur article, et qui éprouvent des difficultés au cours du processus.

4 Gestion du programme

Le programme de doctorat en criminologie sera rattaché à l'École de travail social et de criminologie de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Les rôles et responsabilités de la direction de programme et du comité de programme sont tels que décrits dans le Règlement des études (articles 40 à 48, 63 et 64).

Le programme sera évalué selon les modalités décrites dans la Politique d'évaluation périodique des programmes de l'Université Laval⁷.

5 Ressources et viabilité du programme

5.1 RESSOURCES D'ENSEIGNEMENT

L'équipe actuelle est composée de 11 professeurs, soit 4 professeurs titulaires, 3 professeurs agrégés et 4 professeurs adjoints en criminologie. Le démarrage du programme de maîtrise à l'automne 2020 a permis l'embauche de deux autres professeurs spécialisés en criminologie en juin 2021, portant ainsi le nombre total de professeurs de carrière à 13 au moment d'accueillir la première cohorte d'étudiants au doctorat. L'École compte également quatre chargés d'enseignement, quatre chargés de cours et huit superviseurs de stage. La répartition de l'enseignement dans les quatre programmes de criminologie, en tenant compte des ressources professorales actuelles, des deux nouvelles embauches en juin 2021 associées à la maîtrise et des charges de cours assumées par une chargée d'enseignement et des chargés de cours, révèle que l'École aura besoin d'embaucher un nouveau professeur de carrière.

5.2 AUTRES RESSOURCES HUMAINES

Sur le plan administratif, l'École de travail social et criminologie dispose de deux secrétaires de gestion, de trois agentes de secrétariat et d'un coordonnateur à l'administration. Le personnel de la gestion des études de l'École de travail social et de criminologie, appuyé par le personnel de la gestion des études de la Faculté des sciences sociales, traitera des dossiers des étudiants. Ainsi,

⁷. La Politique d'évaluation périodique des programmes peut être consultée à cette adresse : https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secretaire_general/Politiques/Politique_d_evaluation_periodique_des_programmes_de_formation_de_l_Universite_Laval.pdf

la Faculté des sciences sociales mettra ses ressources (recrutement, promotion, etc.) à la disposition du programme.

5.3 RESSOURCES MATÉRIELLES

La Faculté des sciences sociales possède une infrastructure informatique suffisante à la mise sur pied du programme de doctorat en criminologie. Elle met à la disposition de ses étudiants des trois cycles un laboratoire d'informatique comprenant près de soixante-dix ordinateurs sur lesquels sont installés des logiciels généraux tels que Word, Excel, PowerPoint et des logiciels plus spécialisés tels que SPSS, Stata, QDA Miner et NVivo. L'accès au laboratoire est gratuit. Un consultant est disponible sur place pour répondre aux questions concernant l'utilisation de base des logiciels et pour toute assistance technique. La création du programme de doctorat en criminologie ne nécessite pas l'achat de logiciels ou de matériel informatique spécifique.

La Bibliothèque de l'Université Laval a déjà des ressources Internet afin de faciliter la recherche bibliographique en criminologie (livres, périodiques, articles scientifiques), ainsi que l'accès à plusieurs bases de données afin d'effectuer des recherches bibliographiques en criminologie (ex. : *Criminal Justice Abstracts*, *National Criminal Justice Reference Service*, *PsyInfo*, *Social Services Abstracts*). Le budget d'acquisition de la dernière année (2019-2020) pour le secteur Travail social et criminologie s'élevait à 39 609 \$. Ce budget permet amplement de répondre aux demandes et besoins des professeurs et des étudiants de la discipline en plus de développer de façon globale le savoir entourant le domaine.

5.4 PRÉVISIONS DES EFFECTIFS ÉTUDIANTS

L'analyse du comité d'élaboration du programme a permis d'établir que le nombre de nouvelles admissions prévisibles annuellement à la maîtrise recherche en criminologie, implantée depuis l'automne 2020, devrait être d'environ 28 étudiants. En appliquant le ratio « nombre d'étudiants au doctorat/nombre d'étudiants à la maîtrise » observé à l'Université de Montréal et à l'Université d'Ottawa, et le ratio au sein de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, en considérant les programmes de maîtrise et de doctorat en sociologie, en psychologie recherche, en science politique et en travail social, il est alors possible d'établir les prévisions jusqu'à 10 nouvelles inscriptions annuellement au sein du programme de Ph. D en criminologie.

Les mesures de recrutement pour ce programme se situeront dans la ligne des mesures soutenues et encouragées par la Faculté des sciences sociales.

5.5 BUDGET

L'analyse financière a été réalisée par la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval et validée par le Service des finances, en tenant compte des ressources professorales actuelles et à venir : onze professeurs sont déjà employés, deux postes de professeur sont actuellement en processus de dotation. Il est prévu d'embaucher une ressource professorale supplémentaire en juin 2023. Les prévisions incluent également l'embauche d'un chargé d'enseignement pour dégager les professeurs déjà à l'emploi, et assurer notamment des cours de premier cycle. Ce dégagement permettra aux professeurs de libérer du temps pour l'encadrement des étudiants inscrits au programme de doctorat en criminologie.

Elle prend également en compte les autres ressources humaines sur lequel le programme s'appuie. Elle a tenu compte de cohortes de huit nouveaux étudiants, annuellement, et un taux de diplomation de 50 %.

En tenant compte de ces paramètres, l'analyse financière démontre la viabilité du projet de doctorat en criminologie à l'Université Laval. Plus spécifiquement, les prévisions financières permettent d'établir la rentabilité du programme proposé au terme de la première année de fonctionnement. Au terme de la cinquième année de fonctionnement, avec huit nouvelles inscriptions en moyenne à chaque année, les prévisions financières suggèrent des profits nets de plus de 680 000 \$.

COMMENTAIRES DE LA COMMISSION DES ÉTUDES

1. Cheminement du dossier

La Commission des études a reçu du Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes le mandat d'examiner le projet de doctorat en criminologie le 21 avril 2021 et elle a procédé à l'analyse du projet que de sa séance du 6 mai. Quelques suggestions et des corrections mineures ont été rapidement acheminées aux responsables du projet qui ont procédé aux ajustements demandés. L'Avis de la Commission des études a été approuvé par ses membres le 20 mai 2021.

2. Remarques de la Commission

La Faculté des sciences sociales et l'École de criminologie et de travail social ont déposé un projet de haute qualité, clairement argumenté et solidement étayé. La Commission a été témoin, au cours de la dernière décennie, de l'émergence d'une nouvelle discipline à l'Université Laval, depuis la création du certificat en criminologie en 2011 jusqu'à la présente proposition d'élaboration d'un doctorat, étape nécessaire au développement des savoirs criminologiques en nos murs.

2.1 UN EFFET STRUCTURANT POUR LA RECHERCHE

Alors que les besoins de développement de la recherche et de la formation par la recherche en criminologie vont croissant, seule l'Université de Montréal offre un programme de doctorat en criminologie en français au Québec. Le comité d'élaboration a bien fait ressortir le besoin de développer un programme de doctorat à l'Université Laval, et a mis en valeur l'expertise des chercheuses et chercheurs qui les distingue de celle des collègues de l'Université de Montréal.

La création du doctorat aura pour conséquences heureuses une accélération du développement de la recherche en criminologie. D'une part, le doctorat permettra de former du personnel hautement qualifié qui pourra s'intégrer au sein d'un corps professoral universitaire, au Québec, au Canada ou à l'international. Il permettra aussi de renforcer les capacités de recherche à l'Université Laval. La Commission a suggéré aux responsables du programme d'évoquer, parmi les opportunités institutionnelles, l'effet structurant du doctorat pour le développement d'entités vouées à la criminologie.

La formation de titulaires de doctorat en criminologie permettra d'apporter une expertise auprès des centres et des instituts universitaires et auprès de différents partenaires locaux et régionaux. Ce faisant, de nouveaux débouchés pour les titulaires d'un doctorat seront créés dans la région, alors que présentement, on les retrouve davantage dans la région de Montréal où la formation doctorale est offerte.

Les chaires de recherche détenues par des membres œuvrant directement ou en complémentarité dans le domaine de la criminologie ont eu un effet structurant en recherche. Deux de ces chaires sont maintenant terminées. La Commission a invité les responsables à bien définir les moyens qui ont été pris pour assurer la pérennisation des retombées que ces chaires ont eues dans le domaine. Une chaire de recherche en réinsertion sociale des personnes contrevenantes, en collaboration avec le ministère de la Sécurité publique du Québec, a été obtenue en 2018, ce qui démontre le souci d'ancrer la recherche et la formation dans le milieu afin de répondre aux besoins de la société. En outre, la Commission a constaté que l'ensemble du corps professoral de l'École est bien financé, y compris les chercheuses et chercheurs récemment recrutés, offrant un ainsi environnement favorable aux doctorantes et doctorants tant en matière de vie scientifique que de soutien financier (auxiliaires de recherche).

2.2 LA COLLABORATION INTERDISCIPLINAIRE

Hormis les centres énumérés dans le rapport d'élaboration, la Commission a repéré d'autres entités de recherche (centre ou chaires), à la FSS et ailleurs, avec qui les chercheuses et chercheurs pourront collaborer s'ils le désirent, en fonction de l'évolution des programmes de recherche et de la nécessité d'aborder certaines problématiques criminologiques de manière interdisciplinaire. L'interdisciplinarité est d'ailleurs déjà au cœur des activités scientifiques de l'École.

2.3 UNE STRUCTURE COHÉRENTE

Le doctorat proposé comporte 12 crédits de cours obligatoires (deux séminaires et deux examens de doctorat) et 6 crédits de cours au choix parmi une liste de 15 cours multicycles de deuxième et troisième cycles. Les méthodes pédagogiques sont variées et favoriseront les échanges et le contact avec des experts. Les cours obligatoires sont directement arrimés à la préparation adéquate de la thèse. Les activités prévues et les objectifs de formation sont cohérents.

2.4 AUTRES REMARQUES

Les premières cohortes diplômées permettront impérativement d'assurer une relève professorale dans le domaine. Par la suite, les titulaires du doctorat devront pouvoir accéder à des emplois que l'on souhaite correspondre à leur niveau de compétence et de connaissance par comparaison aux

titulaires d'une maîtrise recherche. Il a été suggéré de mettre de l'avant la valeur ajoutée de la formation doctorale pour répondre aux besoins de la formation et de la recherche, mais aussi pour l'expertise dont ils et elles sont dépositaires.

2.5 FAISABILITÉ

Les ressources professorales et enseignantes requises ont été soigneusement planifiées et la prévision des effectifs étudiants a été évaluée de manière réaliste.

3. RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION

Compte tenu de l'analyse du dossier soumis, la Commission des études recommande :

1. D'approuver la création du programme de doctorat en criminologie tel que présenté à l'Annexe 1 du présent Avis ;
2. De délivrer, sous réserve d'une recommandation favorable des autorités compétentes, conformément à l'article 222 des *Statuts de l'Université Laval*, le grade de *Philosophiæ Doctor* (Ph. D.) à toute personne ayant satisfait aux exigences dudit programme ;
3. De rattacher le programme à la Faculté des sciences sociales ;
4. De confier au Comité exécutif le soin de fixer la date d'implantation du programme de doctorat en criminologie une fois reçues les approbations usuelles du Bureau de coopération interuniversitaire et du ministère de l'Enseignement supérieur.

Pour la Commission des études,



Marie Audette
Présidente

20 mai 2021

ANNEXE 1 : DESCRIPTION OFFICIELLE DU PROGRAMME

Doctorat en criminologie

Diplôme : Doctorat en criminologie

Grade : *Philosophiæ Doctor* (Ph. D.)

90 crédits

Reconnaissance d'acquis maximale : 6 crédits

Conditions d'admission

Session d'admission

Automne

Admissibilité

Grade et discipline

Le candidat détient une maîtrise en criminologie ou un diplôme équivalent.

Le titulaire d'une maîtrise dans une discipline connexe (ex. : droit, psychologie, psychoéducation, sociologie, science politique, ou travail social) ou non connexe (ex. : géographie) est également admissible. Voir scolarité préparatoire.

Moyenne cumulative

Le candidat a obtenu une moyenne de cheminement dans le programme ou de diplomation égale ou supérieure à 3,3 sur 4,33, ou l'équivalent.

Scolarité préparatoire

Le candidat qui ne détient pas une maîtrise en criminologie devra suivre une scolarité préparatoire n'excédant pas 6 crédits afin de mettre à niveau ses connaissances. La scolarité préparatoire n'est pas contributive au programme et sera déterminée lors de l'analyse du dossier d'admission, s'il y a lieu.

- CRI-2000 Théories psychocriminologiques
- CRI-3000 Théories sociocriminologiques

Le candidat doit compléter les cours de la scolarité préparatoire avec une moyenne de 3,3 sur l'ensemble de la scolarité préparatoire afin de poursuivre ses études au sein du programme. L'admission définitive n'est donc prononcée qu'après la réussite de la scolarité préparatoire.

Directeur de recherche

Le candidat doit trouver avant la fin de la première session d'études dans le programme (excluant la scolarité préparatoire) un professeur qui acceptera de diriger ses travaux de recherche. Avant la fin de cette période, l'étudiant doit remettre à la direction de programme une confirmation écrite du professeur qui a accepté de diriger ses travaux de recherche. Si ces conditions ne sont pas respectées, l'étudiant n'est pas autorisé à poursuivre ses études dans le programme.

Exigences linguistiques

Connaissance du français

Le candidat non francophone (qui n'a pas fait ses études primaires et ses études secondaires en français) doit, pour être admissible, faire la preuve au moment du dépôt de la demande d'admission d'un niveau minimal de connaissance de la langue française par la réussite :

A) du [Test de connaissance du français tout public](#)

- épreuves obligatoires - résultat égal ou supérieur à 600 sur 699 (TCF-TP) ;
et
- épreuve d'expression écrite - résultat égal ou supérieur à 10 sur 20 (TCF-TP/ÉE).

ou

B) du cours [FLE-3411](#) Rédaction et stylistique (intermédiaire-avancé) (ou d'un cours de l'Université Laval jugé équivalent) avec une note égale ou supérieure à C.

Le candidat qui satisfait à l'une ou l'autre des conditions suivantes n'a pas à fournir de preuve de son niveau de français :

- a fait ses études primaires et secondaires en français ;
- a obtenu le diplôme d'études collégiales (DEC) en français au Québec et réussi l'épreuve uniforme de français ;
- a obtenu un grade universitaire décerné par un établissement de langue française.

Connaissance de l'anglais

La réussite de ce programme d'études est liée à la capacité de l'étudiant à comprendre des textes en anglais. Compte tenu du nombre considérable d'ouvrages publiés en anglais, l'étudiant qui ne comprend pas suffisamment cette langue pourrait éprouver des difficultés dans ses études.

Documents à présenter dans la demande d'admission en plus des pièces exigées par le Bureau du registraire

- un curriculum vitæ ;
- une lettre de motivation décrivant l'intérêt du candidat pour le programme et ses intérêts de recherche ;
- un avant-projet de thèse qui consiste à exposer, en 3000 mots (env. 5 pages) au maximum, l'état général des écrits scientifiques sur un sujet, une problématique en découlant, une méthodologie pertinente ainsi qu'une ébauche de calendrier ;
- deux lettres de recommandation.

Passage accéléré au doctorat

Un étudiant peut, sur recommandation de son directeur de recherche et en respectant les exigences du [Règlement des études](#), être admis au doctorat sans franchir toutes les étapes de la maîtrise.

Sélection

Le fait de satisfaire aux exigences d'admission n'entraîne pas automatiquement l'admission. Chaque demande d'admission est étudiée par le comité de programme qui tient compte, dans son évaluation, de la préparation antérieure du candidat, de son dossier scolaire et de l'ensemble de son dossier, ainsi que des ressources du département d'accueil.

En savoir plus sur [les études universitaires au Québec](#). Pour connaître la liste des équivalences généralement accordées aux différents diplômes internationaux, consulter le [Tableau d'équivalences](#).

Date limite de dépôt

La date à respecter pour le dépôt d'une demande d'admission varie selon le profil des candidats. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Les documents nécessaires à la demande d'admission doivent être soumis au plus tard le 1^{er} février. Il est cependant possible de faire une demande d'admission tardive jusqu'au 1^{er} août. Toute l'information se trouve dans la section [Admission](#).

Structure du programme

Activités obligatoires (12 crédits)

CRI-8000 – Séminaire d'épistémologie en criminologie (3 crédits)

CRI-8001 – Séminaire de projet de thèse (3 crédits)

CRI-8100 – Examen de doctorat I (3 crédits)

CRI-8200 – Examen de doctorat II (3 crédits)

Autres activités (6 crédits, au choix)

CRI-7000 – Étiologie du comportement criminel (3 crédits)

CRI-7001 – Contrôle et régulation (3 crédits)

CRI-7010 – Analyse qualitative en criminologie (3 crédits)

CRI-7011 – Analyse quantitative en criminologie (3 crédits)

CRI-7012 – Recherche évaluative en criminologie (3 crédits)

CRI-7020 – Politiques pénales et correctionnelles (3 crédits)

CRI-7021 – Technologies et criminalité (3 crédits)

CRI-7022 – Analyse stratégique (3 crédits)

CRI-7023 – Carrières criminelles et trajectoires déviantes (3 crédits)

CRI-7024 – Modèles de justice et pratiques alternatives (3 crédits)

CRI-7025 – Réinsertion sociale et suivi dans la communauté (3 crédits)

CRI-7026 – Sujets spéciaux (3 crédits)

CRI-7027 – Lectures dirigées (3 crédits)

CRI-XXXX – Criminalité économique (3 crédits)

ETI-7017 – École d'été sur les terrorismes (3 crédits)

Activités de recherche (72 crédits)

CRI-8801 – Activité de recherche 1 (7 crédits)

CRI-8802 – Activité de recherche 2 (7 crédits)

CRI-8803 – Activité de recherche 3 (9 crédits)

CRI-8804 - Activité de recherche 4 (9 crédits)

CRI-8805 – Activité de recherche 5 (9 crédits)

CRI-8806 – Activité de recherche 6 (9 crédits)

CRI-8807 – Activité de recherche 7 (11 crédits)

CRI-8808 – Activité de recherche 8 (11 crédits)

Renseignements et directives

Objectifs

Le programme de doctorat en criminologie a pour objectif de permettre à l'étudiant de mener de façon autonome et experte un projet de recherche qui apporte une contribution originale à la connaissance, à l'interprétation ou au développement scientifique. Plus spécifiquement, le programme de doctorat en criminologie a comme objectifs de rendre l'étudiant apte à :

- exploiter efficacement l'information et les ressources documentaires pertinentes à la criminologie ;
- approfondir un sujet de recherche criminologique afin d'aller au-delà des connaissances et des pratiques actuelles en criminologie ;
- approfondir, adapter ou concevoir des méthodes de recherche ou d'analyse criminologique ;
- assurer de façon autonome la gestion de son projet de recherche ;
- assurer le respect des normes, des règles d'éthique et d'intégrité en sciences sociales et en criminologie, et favoriser l'exercice de pratiques reconnues en criminologie et en diffusion des connaissances ;
- éprouver la valeur de ses résultats au regard des connaissances nouvelles dans son domaine de recherche ;
- interpréter, de façon critique, les données propres à un domaine ou secteur de recherche en criminologie ;
- superviser des activités de recherche ;
- présenter, par écrit et oralement, de façon claire et cohérente, un problème intellectuel complexe, selon les normes d'un domaine ou secteur de recherche en criminologie.

Durée et régime d'études

La durée normale du programme est de quatre ans (huit sessions) à temps complet.

Responsable

Direction de programme : à préciser.

Adresse courriel : à préciser.

Pour information

Bureau de la gestion des études

418 656-2764, poste 402500

1 877 606-5566, poste 402500

gestionetudes@fss.ulaval.ca

Faculté de rattachement

[Faculté des sciences sociales](#)

Travail de recherche

Examen de doctorat

Ce programme comprend un examen de doctorat composé de deux volets, l'un rétrospectif (*Examen de doctorat I*), l'autre prospectif (*Examen de doctorat II*). L'examen de doctorat compte pour 6 crédits et est noté succès (P) ou échec (N).

Thèse

Le mode de présentation des résultats de la recherche est la thèse. Celle-ci est évaluée par un jury d'au moins quatre examinateurs, dont le directeur de recherche et le codirecteur, le cas échéant, et un spécialiste de l'extérieur. La soutenance est publique. Avec l'accord du directeur de programme, l'étudiant peut rédiger, en partie ou en totalité, la thèse en anglais.